

DSNR-Orl/YDF/MCL/0806/03  
L:\CLAS\_SIT\BEL\9vds03\INS\_2003\_10008.doc

Orléans, le 21 novembre 2003

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de  
Production d'Electricité de  
BELLEVILLE SUR LOIRE  
BP 11  
18240 LERE

**OBJET** : Contrôle des installations nucléaires de base  
CNPE de Belleville – INB n°127 et 128  
Inspection n° 2003-10008 effectuée le 21 octobre 2003  
Thème : « Respect du référentiel documentaire – Passage au PTD »

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n°93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993 modifié par le décret n°2002-255 du 22 février 2002, une inspection courante a eu lieu le 21 octobre 2003 au CNPE de Belleville sur le thème « Respect du référentiel documentaire – Passage au PTD ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 21 octobre 2003 portait sur le respect du référentiel documentaire suite à la mise en œuvre du palier technique et documentaire PTD Lot 93 2000.

Les inspecteurs ont notamment examiné le Rapport Définitif de Sécurité (RDS) propre au CNPE de Belleville, et ont contrôlé l'organisation générale du CNPE pour le respect du référentiel RGE ainsi que celle mise en place pour assurer le basculement au PTD.

.../...